

[Texte]

Ce que nous envisageons, c'est la deuxième alternative, c'est à dire de fixer un montant comme 1 000\$, 1 200\$ ou 1 500\$ auxquels seront tenus tous les employés. Bien sûr, ils peuvent mettre moins, mais ils ne peuvent pas mettre plus. Donc, tout le monde est traité de la même façon.

**Le président:** Monsieur Clermont, vous voudriez répondre aux commentaires de M. Samson?

**Mr. Clermont:** I think Mr. Bourne or Mr. Woods will take the loan question. I will take the first question, in order.

I think the state of employee and labour relations in Canada Post are much better than they were. Before 1981 there was an annual strike, if we will recall. We unfortunately had a strike in 1987 and one in 1991, but they were of short duration. Indeed, we reached an agreement last summer on a two-party basis with the largest union—the Canadian Union of Postal Workers—without any imposition by law or otherwise. So I think there has been a lot of improvement in the labour relations management of this corporation.

On privatization, 90% of the shares remain with the government. As the minister explained, the legislation, as it is currently drafted, would not allow the government to sell any part of that 90% shareholding and any further share offerings would require an amendment so the matter would have to come back through Parliament. The minister said last week that privatization of Canada Post in the terms Mr. Wood has described are not in the cards today.

The point raised by the member also related to why we did not brief the union before the bill was tabled. Well, I am not sure we could have done so. First of all, we certainly had discussions among ourselves and with Treasury Board about the potential of a share offering such as this, but there was no bill and until the bill was tabled in Parliament, we had no means of knowing it would or would not be government policy.

So I don't know how we could have legitimately called the union representatives in and told them that the government was going to table this bill or that bill in two weeks time and we wanted to review it with them. I don't think that would have been possible. We endeavoured to try to get this consultation and information session as soon as we could, believe me.

After the statement that the corporation was seeking the destruction of the unions, well, I think that if this were so I don't think we would see the extent to which we have a consultative process with the unions in Canada Post. Sure, we and they have bargained for these consultation processes, but I know of few companies in the country that have such an interrelationship.

• 1620

We have dealt with the allocation of shares. The loan—you choose to call it a loan—

**Mr. Samson:** It's the minister's word.

**Mr. Clermont:** Well, the minister might have said that, but technically it's not.

[Traduction]

We're looking at the second alternative, the set amount. It could be \$1,000, \$1,200 or \$1,500, which would apply to all employees. Of course, they may contribute less, but they cannot contribute more. Consequently, everyone is treated equally.

**The Chairman:** Mr. Clermont, would you like to respond to Mr. Samson's comments?

**M. Clermont:** Je crois que MM. Bourne et Woods sont plus en mesure de répondre à la question sur les prêts. Mais je vais d'abord répondre à la première question.

Je crois que les relations patronales-syndicales au sein de la Société canadienne des postes sont meilleures que ce qu'elles étaient avant. Avant 1981, si vous vous rappelez, il y avait une grève presque chaque année. Malheureusement, il y a eu des grèves en 1987 et en 1991, mais elles étaient de courte durée. L'été passé, les deux parties ont conclu un accord avec le plus grand syndicat—le Syndicat des postiers du Canada—sans qu'on ait dû légiférer. Je crois donc que la gestion des relations de travail s'est beaucoup améliorée au sein de cette corporation.

Concernant la privatisation, 90 p. 100 des actions seront détenues par le gouvernement. Comme le ministre l'a expliqué, la loi, telle que libellée actuellement, ne permettrait pas au gouvernement de vendre une partie de ce bloc de 90 p. 100 d'actions; si le gouvernement décidait par contre d'en vendre, il devra faire adopter un amendement à cet effet par le Parlement. La semaine passée, le ministre a affirmé que la privatisation de la Société canadienne des postes, telle que décrite par M. Wood, ne figure pas à l'horizon.

Le député a également demandé pourquoi le syndicat n'avait pas été averti des événements avant le dépôt du projet de loi. Je ne sais pas si cela aurait été possible. D'abord, nous avons eu des discussions entre nous et avec le Conseil du Trésor au sujet d'une telle offre d'actions, mais il n'y a pas eu de projet de loi. Avant que le projet de loi n'ait été déposé devant le Parlement, nous n'étions pas en mesure de savoir si la proposition ferait partie ou non de la politique gouvernementale.

Par conséquent, je ne crois pas que nous aurions pu rencontrer les représentants du syndicat pour leur dire que le gouvernement allait déposer un quelconque projet de loi dans deux semaines et que nous voulions en discuter avec eux. Je ne crois pas que cela eût été possible. Croyez-moi, dès que nous avons su, nous avons voulu tenir des séances d'information et de consultation dès que possible.

Quant à la déclaration selon laquelle la Société cherchait à démembrer les syndicats, eh bien, si c'était le cas, je ne crois pas qu'il y aurait eu autant de consultations avec les syndicats de la Société canadienne des postes. Certes, nous avons négocié afin d'obtenir ce processus de consultation, mais je ne connais pas beaucoup de sociétés au Canada qui aient une relation aussi étroite.

Nous avons parlé de la distribution des actions. Le prêt—ce que vous avez le prêt...

**M. Samson:** C'est le terme utilisé par le ministre.

**M. Clermont:** Le ministre a peut-être utilisé ce mot, mais techniquement ce n'est pas un prêt.